

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS		ABONNEMENTS ET ANNONCES	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Togo, France et autres Pays d'expression française . . . 1 an 6-mois		Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. : 37-18 — LOME.	La ligne 80 frs
Ordinaire	1.300 frs 800 frs		minimum 250 frs
Avion	3.300 frs 1.700 frs	Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.	Chaque annonce répétée : moitié prix :
Etranger	1 an 6 mois		minimum 250 frs
Ordinaire.....	1.600 frs 900 frs	Les abonnements et annonces sont payables d'avance.	Direction, Rédaction et Administration :
Avion	3.750 frs 2.300 frs		Cabinet du Président de la République
Prix du numéro	Au comptant à l'imprimerie : 75 frs		Téléphone 27-01 — LOME
	Par porteur ou par poste :		
	Togo, France et autres Pays d'expression française 90 frs		
	Etranger : Port en sus.		

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Cour d'appel du Togo (<i>Session d'Assises</i>)	1
Avis d'appel d'offres (<i>Transport de divers matériels du Port de Lomé aux SORAD des Plateaux, Centrale, de la Kara et des Savanes</i>)	1
Avis d'appel d'offres (<i>Construction de l'hôpital régional d'Atakpamé</i>)	2
Avis d'appel d'offres (<i>Construction d'une école de sages-femmes à Lomé</i>)	2

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

SESSION D'ASSISES

ORDONNANCE N° 55 du 29-10-68

Nous, Théodore Acouétey, président de la cour d'appel du Togo ;

Vu les dispositions du code d'instruction criminelle, notamment en son article 260 ;

Vu l'article 12 de la loi n° 61-17 du 12 juin 1961 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'avis de M. le procureur général près la cour d'appel de céans ;

Fixons au lundi seize décembre mil neuf cent soixante huit à huit heures du matin, la date d'ouverture

de la session d'assises du quatrième trimestre de l'année en cours ;

Disons que les autres magistrats qui compléteront la cour d'assises seront désignés pour chaque affaire par ordonnance ultérieure ;

La présente ordonnance sera, à la diligence de M. le procureur général, publiée conformément à la loi ;

Fait en notre cabinet au palais de justice à Lomé, le vingt neuf octobre mil neuf cent soixante huit.

(Th. Acouétey)

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES DE PRIX DE TRANSPORT

OBJET : Transport à pied d'œuvre de matériels résultant de l'Appel d'Offres N° 715 du FED.

REF. : Programme 214.018.10 — Convention 477/TO — Aide à la production et améliorations structurelles.

Le responsable du bureau central des SORAD a l'honneur de porter à la connaissance des transporteurs qu'il recevra toute proposition de prix pour le transport de matériels dont la répartition et les destinations ci-jointes.

Les offres de prix porteront sur le transport à effectuer des magasins de douanes (Port de Lomé) ou de tout autre magasin de fournisseurs à Lomé jusqu'aux chefs-lieux des SORAD intéressées.

Les matériels devront être livrés dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour où le transitaire aura reçu l'ordre d'enlèvement soit par le service des douanes, soit par les fournisseurs intéressés.

Les offres de prix seront présentées par lot et par destination.

Il est indifférent que les transports soient faits uniquement par la route ou par le rail et la route.

Le transporteur sera responsable des dommages pouvant survenir en cours de transport et des accidents pouvant résulter de la manutention.

Une assurance devra être prise pour couvrir au moins le premier de ces risques.

Les offres seront reçues au plus tard jusqu'au 15 novembre 1968 à 17 h.

Le responsable du bureau central des SORAD se réserve le droit le plus total dans le choix des offres à retenir.

Aucun renseignement ne sera fourni aux soumissionnaires sur les raisons de ce choix.

Pour tout autre renseignement complémentaire s'adresser au bureau central des SORAD — boulevard circulaire — ancien bureau des contributions directes B.P. 446 — Lomé.

Lomé, le 29 octobre 1968

Le responsable du bureau central des SORAD,
E. Chilloh
ingénieur d'agriculture

Répartition par SORAD des matériels de 2^e tranche de l'aide à la production du FED.

APPEL D'OFFRES N° 715

SORAD des Plateaux :

- 1 Cyclomoteur
- 1 Camion 2,5 T.
- 1 Véhicule tous terrains
- 2 Tracteurs 45 à 55 CV.
- 2 Charrues à disques
- 2 Citernes
- 2 Remorques agricoles
- 2 Pulvérisateurs à disques
- 100 Pulvérisateurs à dos
- 50 Atomiseurs
- 1 Camion benne 3 T.
- 1 Camion benne 4,5 à 6 T.
- 30 Charrues ou omnicultureurs
- 3 Charrettes
- 1 Tracteur à chenilles 60 à 75 CV
- 1 Treuil type forestier
- 1 Lame buldozer
- 1 Ripper complet
- 1 Lot de pièces de rechange
- 1 Compresseur
- Outillage pneumatique adapté au compresseur d'air :*
- 1 Marteau brise béton
- 1 Marteau piqueur bêche
- 30 Mètres tuyau flexible à air comprimé
- 1 Pompe pneumatique immergée
- 1 Tracteur à roues type T.P.
- 1 Rouleau compacteur vibrant
- 1 Lame niveleuse AR

SORAD Centrale :

- 200 Pulvérisateurs à dos
- 50 Atomiseurs
- 70 Charrues ou omnicultureurs
- 7 Charrettes

SORAD de la Kara :

- 92 Pulvérisateurs à dos
- 20 Atomiseurs
- 140 Charrues ou omnicultureurs
- 20 Charrettes
- 5 Bicyclettes

SORAD des Savanes :

- 21 Charrues ou omnicultureurs
- 3 Charrettes.

CONSTRUCTION DE L'HOPITAL REGIONAL D'ATAKPAME

*Projet financé par la République Française
Fonds d'Aide et de Coopération*

Il est lancé un appel d'offres pour la construction de l'hôpital régional d'Atakpamé estimé à 150.000.000 de francs cfa.

Les soumissions devront parvenir à M. le président de la Commission Consultative des marchés — Présidence de la République à Lomé le 13 décembre 1968 avant onze heures locales.

Les exemplaires du dossier d'appel d'offres seront délivrés par le B.C.E.O.M., rue de l'Islam à Lomé contre remise d'un chèque de 20.000 francs cfa établi au nom du B.C.E.O.M. Lomé.

La concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissantes des pays membres de la Communauté Française ou des pays ou territoires de la zone franc.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'Arrondissement Bâtiments des Travaux Publics.

Lomé, le 29 octobre 1968

Le directeur du service des travaux publics,
B. Dagadzi

Il est lancé un appel d'offres pour la construction d'un bâtiment à usage d'école des sages-femmes à Lomé.

Les soumissions devront parvenir avant quinze heures locales (15 h.) du jour fixé pour l'ouverture des plis qui aura lieu à la Présidence de la République à Lomé, salle de réunion de la commission consultative des marchés le 27 novembre 1968 à quinze heures locales.

Les exemplaires du dossier d'appel d'offres seront délivrés par l'Arrondissement Bâtiments (Direction des Travaux Publics) sur présentation du récépissé de versement de la somme de 5.000 francs au compte 103.07 du trésor.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'Arrondissement Bâtiments des Travaux Publics.

Lomé, le 30 octobre 1968

Le directeur du service des travaux publics,
B. Dagadzi

IMPRIMERIE EDITOGO — LOME

Dépôt légal n° 395